



5 juin 2019

(19-3879)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CUBA: DÉCRET-LOI N° 337 SUR LA PROTECTION CONTRE LES PRATIQUES  
DÉLOYALES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

<b>Membre présentant la notification</b>	CUBA
--	------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	DÉCRET-LOI N° 337 SUR LA PROTECTION CONTRE LES PRATIQUES DÉLOYALES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
<b>Objet</b>	Propriété industrielle (en général); protection des renseignements non divulgués
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique</b>	<a href="https://members.wto.org/crnattachments/2019/IP/CUB/19_3067_00_s.pdf">https://members.wto.org/crnattachments/2019/IP/CUB/19_3067_00_s.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	Les dispositions de ce décret-loi s'appliquent aux pratiques déloyales dans le domaine de la propriété industrielle employées par n'importe quel moyen, par des personnes physiques ou morales, dans l'exercice d'activités industrielles ou commerciales. Le Décret-loi prévoit également la protection des renseignements non divulgués qui sont légitimement sous le contrôle de personnes physiques et morales, ainsi que des données résultant d'essais communiqués aux organes de réglementation qui autorisent la commercialisation de produits pharmaceutiques et chimiques pour l'agriculture.
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Espagnol
<b>Entrée en vigueur</b>	10 octobre 2018
<b>Autre date</b>	Adoption: 30 juin 2016

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	23 mai 2019
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://www.gacetaoficial.gob.cu/pdf/GOC-2018-EX40.pdf.rar">https://www.gacetaoficial.gob.cu/pdf/GOC-2018-EX40.pdf.rar</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Office cubain de la propriété industrielle (OCPI) <a href="http://www.ocpi.cu">www.ocpi.cu</a> Courriel: <a href="mailto:ocpi@ocpi.cu">ocpi@ocpi.cu</a>